

RAPPORT

Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal

Le projet de DM1 de l'exercice 2022 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1.113 k€
Section d'investissement	2.019 k€
Total décision modificative n°1	3.132 k€
Dont mouvements réels	3.132 k€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>0 k€</i>

La DM1 de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2022 par le Conseil Municipal en septembre 2022.

Le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites (en mouvements réels) en DM1 reste, comme les années précédentes, limité et représente seulement 0,6% des crédits de l'exercice 2022 (70,790 M€ au BP+BS 2022) (+455 k€ hors réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits entre section).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant cumulé total de 393 k€ qui correspondent à un transfert budgétaire net de la section d'investissement (-393 k€) vers la section de fonctionnement (+393 k€).

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) reste arrêté comme au BS à 7,555 M€ pour l'exercice 2022 (BP+BS).

1) La section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM1 2022 (en k€)
Dépenses de fonctionnement	1.113
Dépenses réelles	1.113
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>
Recettes de fonctionnement	1.113
Recettes réelles	1.113
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>

En dépenses réelles

Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits entre sections, les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement sont égales à environ +455 k€ en DM1 2022.

Ces dépenses comprennent, principalement, un nouvel ajustement, après celui réalisé au BS 2022 (+200 k€) au titre des fluides et en particulier des dépenses d'électricité et de géothermie pour les bâtiments communaux : +328 k€ dont +38 k€ pour les consommations d'eau, +83 k€ pour l'électricité et +207 k€ pour la géothermie.

Les crédits alloués aux dépenses de personnel n'ont pas à être abondés mais seulement reventilés entre chapitres fonctionnels (920 à 928) pour coller au plus près des réalisations prévisionnelles de l'exercice 2022 sur 12 mois.

Deux mesures de revalorisation salariale sont cependant financées par la DM1 à hauteur de +17 K€ : +11 k€ pour la hausse du SMIC au 1^{er} août 2022 (assistantes maternelles et apprentis) et +6 k€ pour le reclassement des agents de catégorie B au 1^{er} septembre 2022 (52 agents communaux concernés).

Comme les années précédentes, les crédits inscrits au titre des charges financières de l'exercice 2022 peuvent être réduits de -30 k€.

Pour équilibrer budgétairement la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues (chapitre 938) constituée pour 501 k€ au BS 2022 peut être augmentée de +264 k€, soit un nouveau total (BS+DM1) de 765 k€ environ.

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +1,113 M€.

Ces recettes comprennent les éléments suivants :

* l'ajustement des recettes encaissées sur l'exercice au titre des ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement) pour un total de +550 k€ (230 k€ pour les participations facturées et 320 k€ pour la prestation de service versée par la CAF du Val-de-Marne) dans la mesure où l'évaluation budgétaire prudente portée au BP 2022 avait été calculée pour partie sur 2020 et sur 2021 période impactée par la Covid-19,

* un complément de 300 k€ de produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (2,500 M€ au BP 2022) sur la base des encaissements réels constatés au 30/09/2022,

* deux subventions spécifiques attribuées par la CAF du Val-de-Marne pour un total de 125 k€ (60 k€ pour le dispositif « colos apprenantes » 2022 et 65 k€ pour le développement de l'accueil des enfants handicapés dans les ALSH),

* la subvention de 119 k€ versée par l'ARS (Agence Régional de Santé) d'Ile-de-France pour le fonctionnement du centre de vaccination CVA au Moulin Brûlé sur le 1^{er} semestre 2022 (recette encaissée le 1^{er} juillet 2022).

2) La section d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DM1 2022 (en k€)
Dépenses d'investissement	2.019
Dépenses réelles	2.019
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>
Recettes d'investissement	2.019
Recettes réelles	2.019
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>

En dépenses réelles

Hors réserve pour dépenses imprévues, les dépenses nouvelles de la section d'investissement sont égales à +1,534 M€.

Ce volume complémentaire de dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette) est réalisé sans emprunt supplémentaire.

Ces inscriptions budgétaires comprennent principalement :

* un complément de crédits de +611 k€ pour le déploiement de la vidéoprotection dans l'espace public financé principalement par la subvention obtenue de la région Ile-de-France qui est inscrite en recette d'investissement et un redéploiement de crédits informatiques de 100 k€,

* un complément de crédits de +460 k€ pour le transfert des régies du CTM (Centre Technique Municipal rue Pierre Semard) au Garage Municipal (rue de Mesly) dont le coût prévisionnel est ajusté à 1,435 M€ TTC,

* un redéploiement de crédits de +400 k€ pour la pose d'un revêtement synthétique pour le terrain du stade des Juilliottes (800 k€ au BP 2022) dont le coût prévisionnel est réévalué à 1,200 M€ TTC et prévue pour être lancée au 2^e trimestre 2023,

* les crédits informatiques nécessaires pour 315 k€ dont 290 k€ en raison de la cyberattaque survenue le dimanche 25/09/2022 et le piratage des serveurs de production et de sauvegarde des données des services municipaux (Mairie et CTM),

* une provision de crédits de 300 k€ pour les acquisitions foncières dont les opportunités (acquisition amiable ou droit de préemption urbain renforcé) pourraient se présenter au début de l'exercice 2023 afin de doter le budget communal des moyens financiers dans le cadre de la lutte contre les « marchands de sommeil » à Maisons-Alfort (secteur diffus). Ces crédits seront reportés sur l'exercice 2023,

* un complément de crédits de +215 k€ pour les travaux d'aménagement du Quartier Jeunes au 31 cours des Juilliottes dont le coût prévisionnel est ajusté à 1,665 M€ TTC.

Le projet de DM1 permettra, également, le report sur l'exercice 2023 des provisions budgétaires constituées sur l'exercice 2022 à hauteur de 1,500 M€ : 500 k€ pour les écoles communales, 500 k€ pour les équipements sportifs et 500 k€ pour la voirie communale.

Pour équilibrer budgétairement la section d'investissement, la réserve pour dépenses imprévues (chapitre 918) est dotée de 485 k€ de crédits.

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +2,019 M€.

Ces recettes comprennent les éléments suivants :

* la majoration du produit de la taxe d'aménagement (TAM) de 945 k€ compte-tenu des encaissements constatés au 31/10/2022 (400 k€ au BP 2022),

* les subventions d'investissement attribuées dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2022 pour un total de 520 k€ (notification le 19/07/2022) dont 400 k€ au titre des travaux d'aménagement du Quartier Jeunes au 31 cours des Juilliottes et 120 k€ au titre de la rénovation thermique des menuiseries extérieures de la maternelle Pompidou,

* la subvention d'investissement de 511 k€ attribuée par la région Ile-de-France (notification le 23/09/2022) pour le déploiement de la vidéoprotection sur l'espace public (pose de 75 caméras avec boucle optique),

* l'ajustement de la recette de 131 k€ du produit des amendes de police (exercice 2021 versé en 2022) (50 k€ au BP 2022) pour tenir compte de la notification intervenue le 22/07/2022 (181 k€),

* les subventions d'investissement en cours d'attribution par la région Ile-de-France (Commission Permanente de novembre 2022) à raison de 82 k€ au titre des travaux d'aménagement du Quartier Jeunes et de 20 k€ pour les îlots de fraîcheur (revêtements et végétalisation des cours d'écoles) 2022,

* la subvention d'investissement de 53 k€ attribuée par le SIPPAREC (notification du 20/10/2022) pour le remplacement des menuiseries extérieures du dojo du Palais des Sports.

Enfin, la subvention prévisionnelle inscrite au BP 2022 à hauteur de 100 k€ pour la pelouse synthétique des Juilliottes de la région Ile-de-France est annulée pour être reportée au projet de BP 2023 puisque, l'opération ayant été décalée, le dossier de demande de subvention n'a pas été déposé en 2022.

Au total, les subventions d'investissement nouvelles inscrites en DM1 s'élèvent à environ 1,224 M€.

Dans ce cadre, la recette d'emprunt globalisé de l'exercice budgétaire 2022 (2,150 M€ BP+BS 2022) peut, ainsi, être diminuée de -150 k€ (article 1641), soit un montant résiduel de 2 M€. Ce montant correspond au contrat d'emprunt signé en novembre dernier (Contrat d'emprunt avec le Crédit Mutuel Ile-de-France avec un taux fixe annuel de 3,14% avec une durée d'amortissement de 15 ans) et dont le versement effectif des fonds est anticipé, à ce stade, pour la fin du 2^{ème} trimestre 2023 (report de la recette sur l'exercice 2023).